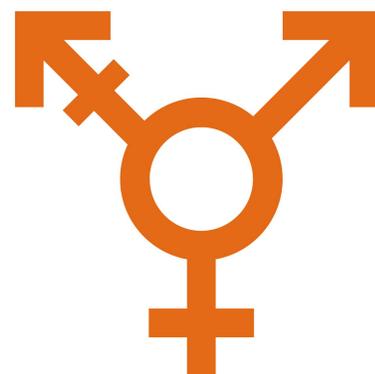


Genre, évaluation et projets de développement : évaluer la qualité de l'intégration du genre dans les projets de développement



Le marquage genre des projets (volet n°1/3)

Auteur : Thaddée Yossa, CaDEA, Consultant en genre

Éditeur : Réseau Francophone de l'Évaluation

Date : Novembre 2020

Genre, évaluation et projets de développement : évaluer la qualité de l'intégration du genre dans les projets de développement

Le marquage genre des projets (volet n°1/3)

Introduction

Qu'en est-il de l'évaluation de l'intégration du genre dans les projets de développement ? Ce texte est le premier de trois répondant à cette question. Il porte sur la tendance à la généralisation du marquage genre des projets¹.

Le genre est la construction sociale de la différence des sexes, incarné dans des identités, comportements et statuts différenciés, une distribution inégale des ressources et des espaces sociaux, mais aussi de pouvoirs, responsabilités et charges, des stéréotypes associés aux hommes et aux femmes². Le genre se construit autour des significations et valeurs socialement rattachées au masculin et au féminin³.

Les auteurs cités plus loin relèvent plusieurs enjeux associés à la prise en compte du genre dans les actions de développement : comme élément essentiel à la réalisation des droits humains de tous ; nécessaire pour permettre aux femmes et aux hommes de jouir des mêmes opportunités, droits et obligations dans tous les aspects de leur vie ;

garantir aux femmes et aux hommes un accès égal aux services sociaux de base, l'accès à une indépendance financière, au partage des responsabilités familiales et à la liberté de toute forme de coercition, d'intimidation et de violence ; permettre aux femmes et aux hommes d'être en mesure de prendre des décisions qui auront un impact positif sur leur épanouissement et sur celui des membres de leur famille.

La demande de qualité des initiatives de développement, des politiques publiques et des services d'intérêt général est de plus en plus forte, aussi bien de la part des populations, des gouvernements que des partenaires techniques et financiers⁴. Elle semble aller de pair avec une exigence de plus et mieux d'évaluation ainsi qu'une forte mobilisation en faveur de l'intégration du genre dans les initiatives de développement⁵. La prise en compte judicieuse du genre dans toute initiative est ainsi devenue une exigence incontournable des partenaires au développement⁶. Toutefois, en dépit des progrès substantiels réalisés

¹ Le deuxième texte traitera de ce que doit être l'évaluation genre des éléments clés du projet. S'ajoutera, dans une troisième note, une proposition de liste de pointage visant à évaluer la prise en compte du genre dans un projet.

² Thomas LAQUEUR (1992) *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris, Gallimard.

³ Pierre BOURDIEU (1998) *La domination masculine*. Paris, Seuil.
Françoise HÉRITIER (1996) *Masculin, Féminin. La pensée de la différence*. Paris, O. Jacob.

⁴ Il y a « un large consensus pour reconnaître à l'évaluation des politiques ou des actions publiques le statut d'ardente obligation », dans Joël BOURDIN, Pierre ANDRÉ, Jean-Pierre PLANCADE (2004) *Rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur l'évaluation des politiques publiques en France*. N°392. <https://cutt.ly/Og8DZCL>

⁵ Elisabeth HOFMANN et Kamala MARIUS-GNANOU (2002) *L'intégration de la dimension genre dans une intervention de développement : mythe ou réalité ?* Bordeaux, Regards, Maison des Suds.

⁶ A ce sujet, voir Delphine GARDEY (2004) *Enjeux des recherches sur le genre et le sexe : Rapport à Mme la Présidente du Conseil scientifique du CNRS*.

en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au niveau mondial, les femmes continuent de souffrir de désavantages économiques, politiques, juridiques, sociaux et culturels importants dans presque toutes les sociétés. « Sur la base du principe du respect des droits humains », les évaluations de projets, programmes et politiques doivent prendre en compte ces inégalités et fournir aux parties prenantes des preuves solides et convaincantes pour mieux informer la planification et la mise en œuvre des futures interventions de développement⁷.

Si le genre et l'évaluation sont deux concepts qui ont ces derniers temps tendance à s'imposer dans les débats en matière de développement et de politiques publiques, les préoccupations de prise en compte du genre dans les projets de développement⁸ ont d'abord ciblé la planification, puis la participation des femmes dans la mise en œuvre, ensuite la budgétisation. La préoccupation face à la question du genre dans les évaluations de projets reste récente. Si les écrits sont nombreux sur les approches, techniques et outils de prise en compte du genre dans la planification et la mise en œuvre des projets de développement, ou sur l'importance et les qualités d'une bonne évaluation, il n'en est pas de même pour l'évaluation de la qualité de l'intégration du genre dans les projets de développement. C'est à ce besoin que le présent texte s'adresse.

La mise en relation des deux concepts à savoir « genre » et « évaluation » mène à l'émergence d'un nouveau vocabulaire, riche et dynamique, avec un faible consensus entre les professionnel-le-s sur les contenus à donner aux notions. Ainsi, voit-on des concepts comme « évaluation genre », « évaluation du genre », « évaluation sensible au genre », « évaluation de l'égalité de genre », et plus récemment, notamment avec Elisabeth Hofmann⁹,

⁷ <https://cutt.ly/mg8SFio>

⁸ Même si les changements dans les relations-genre naissent parfois dans le conflit violent ou la souffrance, les politiques et programmes sensibles au genre sont souvent des réponses réactives à des besoins endogènes. Voir Claudy VOUHÉ (2001) « Institutionnalisation de la planification-genre : vrais pouvoirs et fausses excuses », dans Jeanne BISILLIAT et Christine VERSCHUUR (2001) *Genre et économie : un premier éclairage*. Genève, Graduate Institute Publications, pp. 457-477.

⁹ Voir notamment Elisabeth HOFFMAN (2003) *Comment évaluer l'empowerment des femmes défavorisées ?* Contribution aux 5ième

des expressions comme « efficacité genre », « efficience genre », « performances genre ». Ces expressions ont-elles du sens ? Et si, de plus en plus, il est recommandé d'intégrer le genre dans les évaluations de projets, la question de savoir comment le faire n'a pas encore été résolue.

Cette synthèse se propose d'apporter une contribution à la réflexion sur les bonnes pratiques d'évaluation de la prise en compte du genre dans les projets de développement. Elle cherche des éléments de réponse à la question « comment évaluer l'intégration du genre dans un projet de développement¹⁰ ». En d'autres termes, quelles logiques et quels processus doivent suivre une évaluation de la qualité de la prise en compte du genre dans un projet ? Deux aspects sont considérés. Le premier portant sur la tendance à la généralisation du marquage genre des projets fait l'objet de la présente note. Le deuxième traite de ce que doit être l'évaluation genre des éléments clés du projet ; il fera l'objet d'une prochaine note. S'ajoutera, dans une troisième note, une proposition de liste de pointage visant à évaluer la prise en compte du genre dans un projet.

Journées Françaises de l'évaluation, Société Française d'Évaluation ; Elisabeth HOFFMAN (2000) *La délicate mesure du difficilement visible - les écueils de l'intégration de l'aspect "genre" dans les évaluations de projet*, Communication pour la Chaire Quetelet 2000, Louvain-la-Neuve. ; Elisabeth HOFFMAN et Kamala MARIUS-GNANOU (2004) *L'empowerment des femmes entre relativisme culturel et instrumentalisation dans des évaluations de la microfinance en Inde* ; Elisabeth HOFFMAN (2006) « Les relations femmes/hommes comme enjeu de développement » dans *Economie et humanisme* ; Elisabeth HOFFMAN (2016) « La notion d'empowerment entre appropriation et instrumentalisation - illustrations camerounaises » dans Noufissa EL MOUJADDIDI (2016) *Genre et développement humain*, Rabat, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales.

¹⁰ Cette synthèse ne traite pas de certains sujets très intéressants et très voisins de celui traité, comme par exemple l'évaluation de l'intégration du genre dans les organisations ou institutions ; l'évaluation de la prise en compte du genre dans les actions de formation ; la prise en compte du genre dans les critères, outils et processus d'évaluation des projets ; l'évaluation genre d'un secteur spécifique, d'un texte juridique, d'un document de politique ou stratégie sectorielle ; l'évaluation des résultats en matière d'égalité des sexes ou l'évaluation genre des portefeuilles pays dans les agences de coopération. Ils seront peut-être abordés au cours d'autres synthèses.

Les projets de développement et le genre

Un projet de développement est une organisation temporaire, ayant des objectifs précis et dotée de moyens dédiés et donc limités – humains, financiers, techniques ; ou encore un ensemble d'activités interdépendantes et coordonnées mises en œuvre pour atteindre des objectifs spécifiés selon un calendrier, un budget et des paramètres de performance définis, généralement dans une zone géographique prédéfinie¹¹. En dépit de nombreuses critiques dont il fait l'objet¹², le projet demeure un instrument classique et l'une des principales modalités¹³ de mise en œuvre des politiques publiques¹⁴ et de l'aide au développement.

¹¹ OCDE (2002) *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats*. Evaluation and aid effectiveness, Comité d'aide au développement. On peut lire à cet effet une présentation de plusieurs définitions dans Claudio NAJARETTI, Alessandra SAGRAMOSO et M. Alessandra SOLARO DEL BORGO (2010) *Outils de gestion pour projets de coopération au développement*. Lugano, FOSIT.

¹² Les critiques portent tantôt sur sa conception, son déterminisme via notamment un cadre logique rigide, son financement, la participation des populations à sa construction. Lire à ce sujet Lavagnon IKA (2011) *Les facteurs clés de succès des projets d'aide au développement*. Thèse de doctorat. Montréal, Université du Québec ; François GIOVALUCCHI et Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN (2009) « Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs » dans *Revue Tiers Monde*, t. 50, n° 198, pp.383-406 ; Patrice DURAN (2010) *Penser l'action publique*. Paris, LGDJ ; Philippe LAVIGNE DELVILLE (2012) « Affronter l'incertitude ? Les projets de développements à contre-courant de la révolution du management de projet » dans *Revue Tiers Monde*, 3(211), pp.153-168 ; Peter BOONE (1996) « Politics and the effectiveness of foreign aid » dans *European economic review*. Vol. 40, No 2, pp.289-329.

¹³ Une politique publique est considérée comme une « tentative de régulation de situation présentant un problème public dans une collectivité ou entre des collectivités » (Vincent LEMIEUX (2002) *L'étude des politiques publiques*. Québec, 2ème édition, Presses de l'Université de Laval) ou un ensemble d'interventions d'une autorité investie de puissance publique sur un domaine spécifique de la société ou du territoire (Jean-Claude THOENIG (2014) *Dictionnaire des politiques publiques : 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos*. Paris, Presses de Sciences Po.)

¹⁴ On peut lire notamment : Dennis A. RONDINELLI (1983) « Projects as instruments of development administration : a qualified defence and suggestions for improvement » dans *Public Administration and Development*, 3, pp.307-327 ; Peter KNOEPFEL et Frédéric VARONE (1999) « Mesurer la performance publique. Méfions-nous des terribles simplificateurs » dans *Politiques et Management Public*, 17(2), pp.123-145 ; Jean-Michel SEVERINO et Pierre JACQUET (2002) « L'aide au développement : une politique publique au cœur du développement durable et de la gouvernance de la mondialisation » dans *Revue d'économie financière* (66), pp.229-251 ; Paul CRAWFORD et Paul BRYCE (2003) « Projects monitoring and evaluation : a method for enhancing the efficiency and effectiveness of aid project implementation » dans *International Journal of Project Management*, 21(n°1), pp.363-373 ;

Les projets ont des fonctions multiples. Ils contribuent au développement socio-économique des pays récipiendaires¹⁵ et des communautés bénéficiaires¹⁶, mais servent également les intérêts des pays donateurs, comme outil d'expansion de l'influence et d'affirmation de la puissance et de l'efficacité des agences de coopération¹⁷. Le projet est également un dispositif à double détente¹⁸ dont la mise en œuvre vise des objectifs propres d'une part, en étant d'autre part censé servir de levier de transformation de l'action publique à plus grande échelle¹⁹. Les projets constituent un moyen pour les gouvernants de réagir efficacement aux défis économiques et sociaux et de respecter leurs engagements vis-à-vis de leurs citoyens. Ils offrent en ce sens un moyen de redevabilité, notamment via leur évaluation.

Le projet est une forme d'organisation des affaires collectives apparue dans l'après Seconde Guerre mondiale pour rationaliser les grandes entreprises du complexe militaro-industriel américain²⁰ – en d'autres termes dans un contexte où le genre

Adamou DIALLO et Denis THUILLIER (2004) « The success Dimensions of International development projects : the perceptions of African project coordinators » dans *International Journal of Project Management*, 22(n°1), pp.19-31 ; Paolo LANDONI et Benedetta CORTI (2011) « The Management of International Development Projects: Moving Toward a Standard Approach or Differentiation? » dans *Project Management Journal*, 42(3), pp.45-61 ; Philippe LAVIGNE DELVILLE (2012) « Affronter l'incertitude ? Les projets de développements à contre-courant de la révolution du management de projet » dans *Revue Tiers Monde*, 3(211), pp.153-168 ; Lavagnon IKA (2005) « La gestion des projets d'aide publique au développement : historique, bilan et perspective » dans *Perspective Afrique*, 1(n°2), pp.128-153 ; Olivier CHARNOZ et Jean-Michel SEVERINO (2015) *L'aide publique au développement*. Paris, La Découverte.

¹⁵ Sophie BRIERE et Denis PROULX (2013) « La réussite d'un projet de développement international : leçons d'expérience d'un cas Maroc-Canada » dans *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 79(1), 171-191.

¹⁶ Emmanuel Alain KOBELA (2017) « L'impact des projets de développement sur la qualité de vie des femmes : l'exemple du PRODALKA au Tchad » dans *Sociologie*. Université de Bretagne occidentale - Brest.

¹⁷ Do Ba KHANG et Tun Lin MOE (2008) « Success Criteria and Factors for International Development Projects : A Life-Cycle-Based Framework » dans *Project Management Journal*, Vol. 39, Issue 1, pp.72-84

¹⁸ Pierre-Marie AUBERT (2014) « Projets de développement et changements dans l'action publique » dans *Revue Tiers Monde*, 220(4), 221-237

¹⁹ Stefan SJÖBLOM, Karl LÖFGREN et Sebastian GODENHJELM (2013) « Projectified Politics, Temporary Organisations in a Public Context » dans *Scandinavian Journal of Public Administration*, 17 (2), pp.3-12.

²⁰ Lavagnon IKA et Damian Edward HODGSON (2014) « Learning from international development projects: Blending Critical Project Studies and Critical Development Studies » dans *International Journal of Project Management*.

masculin était la règle. Les projets sont restés pendant longtemps aveugles au genre et on en rencontre encore de nos jours qui n'ont de genre que leurs déclarations d'intention.

En comparaison, les Directives 2019 du Plan-cadre des Nations Unies²¹ pour l'aide au développement (PNUAD) développées par le Groupe des Nations unies pour le développement (GNUD) se fondent sur l'intégration des quatre principes pour une programmation intégrée qui sont présentés dans l'encadré qui suit, chacun d'entre eux ayant des implications critiques sur l'égalité des sexes :

- **Ne laisser personne de côté** : ce principe de programmation domine pour tous les contextes nationaux. Ne laisser personne de côté et aider les plus défavorisé·e·s en premier sont deux paramètres essentiels pour l'égalité des sexes, car les femmes sont souvent représentées d'une façon disproportionnée parmi les personnes marginalisées, discriminées et exclues et sont aussi plus vulnérables face aux conflits, aux changements climatiques ou aux catastrophes naturelles.
- **Droits de l'homme, égalité des sexes et autonomisation des femmes** : Plaçant l'égalité des sexes au cœur de la programmation, ce principe consiste à s'attaquer aux causes premières des inégalités et de la discrimination fondées entre autres sur le genre en promouvant la participation active et réelle des femmes et des hommes et, plus particulièrement, en estompant les inégalités entre les sexes en autonomisant toutes les femmes et les filles. Les programmes en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes sont interconnectés et se renforcent mutuellement.
- **Durabilité et résilience** : Toutes les interventions de développement cherchent à réduire les risques et à renforcer la résilience. Elles tiennent compte de la façon dont l'environnement juridique, politique et institutionnel ainsi que les modèles économiques et sociaux affectent la résilience des communautés, notamment dans le cas des

groupes vulnérables ou exclus. L'égalité des sexes et la participation des femmes constituent des éléments catalyseurs de la résilience sociale, économique et environnementale ainsi que des stratégies de réduction des risques et de durabilité, et de consolidation durable de la paix, car les femmes et les filles subissent un impact disproportionné en cas de chocs.

- **Responsabilisation** : Les interventions cherchent à promouvoir des sociétés responsables, en promouvant l'amélioration des mécanismes de mesure et d'information sur les résultats, la participation des citoyen·ne·s à la prise de décisions ainsi qu'en soutenant le développement et l'utilisation de données et d'informations transparentes et robustes pour la formulation des politiques et pour la conception et la mise en œuvre des programmes. Ceci inclut des mesures telles que l'utilisation d'indicateurs ventilés par sexe, handicap et autres diversités ainsi que d'indicateurs sexospécifiques en impliquant les organisations de défense des droits de la femme dans le suivi et la prise de décision, en soutenant les processus de surveillance du respect des droits humains sur le plan national et en renforçant les mécanismes nationaux d'égalité des sexes pour surveiller les résultats.

Hoffmann et Marius-Gnanou²² indiquent que l'intégration du genre dans le montage, la conduite et l'évaluation des programmes et projets de développement inclut de s'assurer de l'impact du projet sur les rapports de genre dans la communauté bénéficiaire du projet, mais également vérifier si le projet a été conçu, planifié et mené d'une manière « sensible aux rapports de genre ». En sus, pour les auteur·trice·s, l'approche genre ne met pas uniquement en question les pratiques professionnelles du personnel concerné, mais également leurs attitudes personnelles dans la vie de tous les jours ainsi que leurs valeurs et croyances.

En fonction des objectifs poursuivis, on distingue deux approches d'intégration du genre dans les

²¹ United Nations Sustainable Development Group (2019) Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

²² Elisabeth HOFFMAN et Kamala MARIUS-GNANOU (2004) *L'empowerment des femmes entre relativisme culturel et instrumentalisation dans des évaluations de la microfinance en Inde.*

programmes et projets de développement. Il s'agit de l'approche intégrationniste qui vise à satisfaire les besoins différents des hommes et des femmes en fonction des relations de genre existantes, et de l'approche transformative qui recherche la transformation des normes et des causes des inégalités dans le contexte de l'intervention²³. Quels que soient les objectifs ou les approches, l'intégration du genre cherche à réduire les inégalités et à créer des conditions favorisant l'égalité de chance et de traitement des hommes et des femmes à travers les programmes de développement.

Pour ce faire, selon le cadre conceptuel de Rao et Kelleher²⁴, les programmes doivent effectuer des changements dans quatre sphères :

- La conscience individuelle des femmes et des hommes, ce qui comprend les connaissances, les compétences, la conscience politique et l'engagement ;
- La condition objective des femmes, tels les droits et ressources, l'accès aux services de santé, etc. ;
- Les normes informelles, telles les idéologies inéquitables, les pratiques culturelles et religieuses ;
- Les institutions formelles, comme les lois et les politiques en vigueur.

Dans son rapport sur le développement dans le monde 2012, la Banque mondiale explique : «... l'égalité des genres est un objectif fondamental de développement à part entière. Mais une plus grande égalité de genre réside également dans une économie intelligente, qui permet d'améliorer la productivité et fait progresser d'autres résultats du développement, incluant des perspectives pour la prochaine génération et pour la qualité des politiques sociétales et des institutions. Le développement économique ne suffit pas à réduire les disparités de genres (des politiques correctives axées sur la persistance des écarts de genre sont essentielles) ».

Différents niveaux de prise en compte du genre dans les projets de développement

Le point de départ du marquage genre des projets de développement est la volonté de déterminer quelle est la contribution d'un projet à la problématique genre. Le degré d'intégration d'une dimension de genre dans un projet donné est variable en fonction des approches de l'intégration du genre, celles-ci ayant des conséquences potentielles variables. L'objectif principal qui sous-tend l'intégration des questions de genre est de concevoir des projets, des programmes et des politiques de développement selon une échelle croissante d'intervention présentée ci-dessous :

- **Approche Préjudiciable au Genre** : soutient les normes, la division sexuelle du travail, les rôles et stéréotypes qui renforcent les inégalités de genre, et se focalise sur les efforts pour atteindre les objectifs du projet, même si ceux-ci renforcent les inégalités. En fait, les inégalités de genre sont renforcées, ne permettant pas la réalisation des résultats souhaités en matière de développement.
- **Approche Genre Neutre ou Non-sexiste** : ignore les stéréotypes traditionnels et les inégalités et leurs impacts sur l'atteinte des objectifs du projet ; veille à ne pas affecter les normes sociales, les rôles et relations sexospécifiques. Le genre n'est pas considéré comme pertinent au regard des résultats en matière de développement.
- **Approche Sensible au Genre** : reconnaît que le genre est un facteur déterminant pour obtenir des résultats positifs en matière de développement. Cette approche traite les questions liées à la consultation et à la participation des hommes et des femmes comme étant nécessaires pour atteindre les objectifs du projet. Elle constate les inégalités et propose des activités qui apportent des plus-values aux personnes des deux sexes. Elle effectue l'analyse sexospécifiée des besoins. Elle voit d'un bon œil l'évolution des normes, des rôles liés au genre et l'accès aux ressources comme des éléments clés des résultats du projet, mais elle ne s'attaque pas aux inégalités

²³ Rounaq JAHAN (1995) *The Elusive Agenda: Mainstreaming Women in Development*. London, Zed Books.

²⁴ Aruna RAO et David KELLEHER (2005) « Is There Life After Gender Mainstreaming? » dans *Gender and Development* 13(2), pp. 57-69

structurelles et ne cherche pas à équilibrer les rapports sociaux de pouvoirs.

- **Approche du Genre Transformationnel** : le genre est un facteur déterminant pour l'avènement d'une société de respect des droits des hommes et des femmes. La promotion de l'égalité entre les sexes est une condition pour l'obtention de résultats positifs en matière de développement. Cette approche questionne les pratiques néfastes, les inégalités de genre et les rapports sociaux de pouvoir. Elle cherche à transformer les relations inégales entre les sexes et vise l'autonomisation des femmes. Elle s'attelle à promouvoir le partage du pouvoir et à donner un sens nouveau à celui-ci, à promouvoir le partage du contrôle sur les ressources, et la prise de décision. Elle soutient l'intégration du genre dans les politiques, les pratiques, le vécu et tous les aspects de la vie.

Les résultats spécifiques et axés sur l'égalité des sexes sont de plus en plus recherchés, en abordant la problématique des relations hommes-femmes dans le cadre des normes, des rôles et des relations propres à chaque sexe, en focalisant sur la promotion des modifications mesurables des structures, des normes et des comportements qui contestent l'égalité des relations entre les sexes. Dans un référentiel de droits humains, ce qui est recherché, c'est le changement transformateur. Or, celui-ci a un lien fort avec la notion de pouvoir.

La réalisation des droits des femmes passe par divers changements positifs et durables dans les politiques, les pratiques, l'affectation des ressources, les comportements, les croyances et les relations de pouvoir. La somme de ces changements peut aboutir à des sociétés transformées dans lesquelles les femmes et les autres groupes marginalisés pourront pleinement exercer leurs droits. Par changement transformateur, on entend tout changement fondamental et durable qui remet en question et corrige les inégalités structurelles, notamment dans les relations de pouvoir. Le pouvoir peut se manifester sous différentes formes spécifiques comme le 'pouvoir intérieur', le 'pouvoir

de', le 'pouvoir avec' et le 'pouvoir sur' ; pouvoirs multiples qui interagissent les uns avec les autres²⁵.

Le [schéma](#) produit par l'Interagency Gender Working Group²⁶ illustre quels types de projets sont privilégiés.

Exemple d'application du marquage genre des projets

L'OCDE a défini une série de critères pour pouvoir marquer un projet du sceau genre²⁷. Il ne suffit pas que les femmes fassent partie des bénéficiaires, il faut qu'à tous les stades du projet (élaboration, mise en œuvre, évaluation, suivi) une analyse de l'impact sur les inégalités entre les femmes et les hommes soit complétée. L'OCDE assure le suivi de l'aide en faveur de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes à l'aide de trois marqueurs :

- Marqueur 0 « Non ciblé » : signifie que le projet ou le programme ne vise pas l'égalité femmes-hommes ce qui correspond aux projets « aveugles au genre ».
- Marqueur 1 « Significatif » : signifie que l'égalité femmes-hommes est un objectif important et délibéré, mais qu'elle n'est pas la principale raison d'entreprendre le projet ou le programme, correspondant à la « transversalisation du genre ».
- Marqueur 2 « Principal » : signifie que l'égalité femmes-hommes est l'objectif principal du projet ou du programme, fondamental dans sa conception et ses résultats escomptés, correspondant aux projets dits « spécifiques » en matière d'égalité femmes-hommes.

Aria Grabowski et Parker Essick procèdent à une analyse des projets de bailleurs de fonds qui

²⁵ Sophie CHARLIER (2006) « L'analyse de l'empowerment des femmes qui participent à une organisation de commerce équitable. Une proposition méthodologique » dans Claude AUROI et Isabel YÉPEZ DEL CASTILLO (2006) *Économie solidaire et commerce équitable. Acteur et actrices d'Europe et d'Amérique latine*. Louvain, Presses universitaires de Louvain ; Nathalie LAPEYRE (2017) « Le travail de l'empowerment au sein des organisations » dans *Cahiers du Genre*, 63(2), 81-98.

²⁶ Interagency Gender Working Group (2013) *Assess a Program's Gender Status*, <https://cutt.ly/Hg8DRFi>

²⁷ OCDE (2016) *Manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme*. Réseau du CAD-OCDE sur l'égalité homme-femme (gendernet).

transversalisent l'égalité femmes-hommes afin d'évaluer la qualité de l'intégration et du marquage. Les principaux résultats se trouvent dans l'encadré suivant.

Cette analyse met en évidence une réalité en décalage avec les discours des pays donateurs²⁸. Malgré la priorité annoncée et les appels réguliers à la transversalisation du genre à l'ensemble des politiques de développement (« gender mainstreaming »), les financements alloués à l'égalité femmes-hommes demeurent insuffisants. En 2018, seulement un tiers de l'aide internationale intégrait le genre et seulement 8 % visaient spécifiquement les droits et l'autonomisation des femmes. Les auteur·trice·s ont mené une étude pour scruter la qualité de l'intégration du genre dans les projets de sept agences de développement : Affaires mondiales Canada, USAID (Etats-Unis), l'Agence française de développement (AFD), le DFID (Royaume-Uni), SIDA (Suède), l'Union Européenne et la Banque Mondiale. Les 72 projets sélectionnés, représentant plus de 6 milliards de dollars, regroupent différents secteurs (agriculture, aide humanitaire, santé, éducation, etc.) et ont tous été déclarés par ces mêmes agences comme étant des projets de qualité en matière d'égalité femmes-hommes.

A partir des données publiques publiées par les agences, les auteur·trice·s ont examiné si les projets incluent les prérequis de l'OCDE pour être considérés comme de qualité en matière de genre, mais également des critères nécessaires pour une approche transformative des inégalités entre les femmes et les hommes. Répondant ainsi à une question simple : ces projets sont-ils réellement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ?

L'étude conclut qu'il y a une intégration insuffisante de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'examen des 72 projets a révélé qu'aucun des projets ne pouvait être considéré de qualité en termes de prise en compte du genre : seulement deux projets incluent l'ensemble des critères

prérequis de l'OCDE pour le marquage genre ; en moyenne, seulement 39 % des indicateurs identifiés comme nécessaires pour une intégration de qualité du genre étaient réunis dans les projets. Seulement 20 % des projets examinés ont entrepris une analyse des potentiels impacts négatifs et involontaires sur les inégalités femmes-hommes (« *do no harm* »). La moitié des projets ne présentaient ni indicateur désagrégé par sexe pour suivre l'impact sur les femmes, ni d'objectif particulier en matière d'égalité femmes-hommes.

En définitive, le marquage genre des projets de développement est un puissant révélateur de la qualité de l'intégration des principales préoccupations de genre dans les interventions des acteurs. Il est en ce sens un outil pertinent d'évaluation. Sa généralisation dans la communauté des demandeurs et offreurs de services et d'expertise en évaluation est donc parfaitement compréhensible. Qu'en est-il de sa maîtrise au sein de cette communauté, sachant qu'il se base sur l'évaluation du genre dans les aspects clés des projets de développement ?

Ceci conclut cette première note d'une série de trois. La seconde note portera sur l'évaluation du genre dans les aspects clés d'un projet de développement alors que la troisième présentera une liste de pointage servant à évaluer la prise en compte du genre dans un projet.

²⁸ Aria GRABOWSKI et Parker ESSICK (2020) *Des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes ? Analyse des projets de bailleurs de fonds qui transversalisent l'égalité femmes-hommes afin d'évaluer la qualité de l'intégration et du marquage*. Rapports d'études d'Oxfam.

Auteur

Thaddée Yossa - CaDEA - Consultant en genre - Cameroun

Comité de lecture

Benoît Gauthier - RFE - Canada
Claudine Morier - RFE - Suisse



Une publication du Réseau Francophone de l'Évaluation (RFE)

Numéro ISSN : 2534-6466

Retrouver les numéros de **Synthèses RFE** :
www.rfevaluation.org

Nous suivre



21 rue des Grands Champs, 75020 Paris
Courriel : rfe@rfevaluation.org